

## UNIVERSITE DE MONCTON

## SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 29 février 1984  
 9 h Salon du Chancelier Edifice Taillon  
 Centre universitaire de Moncton

## PRESENTS

Gilbert Finn, président  
 Mehdi Attia  
 Ghislaine Arsenault  
 Adrien Bérubé  
 Lorraine Bourque  
 Armand Caron  
 Denis Cormier  
 Léandre Desjardins  
 René Didier  
 Jeannette Doucet  
 Georgette Durand  
 Georges François  
 Jeanne d'Arc Gaudet  
 Frédéric Grogner  
 Clarence Jeffrey  
 Roger Lavoie  
 Gilberte Couturier-LeBlanc

## PRESENTS

Léonard LeBlanc  
 Albert Lévesque  
 James Lockyer  
 Gary Long  
 Louis Malenfant  
 Ward O'Neill  
 Ronald Pettigrew  
 Jean-Guy Rioux  
 Cyrille Simard  
 Noyan Turkkan  
 Robert Vaillancourt  
 Jean-Guy Vienneau  
 Yves Volpé  
 Velma Wade  
 Francis Weil  
 Viateur Viel, invité  
 Gilles Long, invité

**EXCUSES:** Normand Carrier, Brian Newbold, Gilles Paulin, Gilmen Smyth, Médard Collette, invité

## TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT .....	3
2. CORRESPONDANCE .....	3
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-831109 .....	4
5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL .....	4
6. RAPPORT DU COMITE DE SELECTION, GRADES HONORIFIQUES .....	5
7. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SENAT: PROFESSEUR EMERITE .....	5
8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES	
8.1 Arts .....	6
8.2 BEd (programme B) .....	6
8.3 BEP et BL .....	6
8.4 Sciences et génie .....	6
8.5 Science politique: modifications .....	6
8.6 Science politique: nouveau cours; Certificat en service social .....	7
8.7 Droit .....	7
8.8 BSc inf.: conditions particulières d'admission .....	7

8.9	Sciences infirmières: nouveau cours; BSc inf.: modifications; BSc inf. (pour infirmière autorisée): modifications .....	8
8.10	Nutrition et études familiales .....	8
8.11	Education permanente .....	8
9.	RAPPORT DU COMITE D'ATTESTATION D'ETUDES .....	8
10.	REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS .....	9
11.	CENTRE D'ETUDES DU VIEILLISSEMENT .....	11
12.	CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCES ADMINISTRATIVES .....	12
13.	REGLEMENT: REDACTION DE THESE .....	12
14.	DEUXIEME CYCLE: ADMISSION DES ETUDES NON FRANCOPHONES .....	13
15.	DEFINITION DE "CHERCHEUR ASSOCIE" .....	13
16.	NOMINATIONS A DIVERS COMITES	
16.1	Comité, sélection du recteur .....	13
16.2	Bureau de direction du Sénat .....	14
16.3	Comité supérieur des admissions (CUM) .....	14
16.4	Comité d'appel (CUM) .....	15
16.5	Comité d'attestation d'études .....	15
16.6	Comité de sélection, grades honorifiques .....	15
16.7	Comité des programmes .....	15
16.8	Conseil des études supérieures .....	15
16.9	Conseil de recherche .....	16
17.	PROCHAINE REUNION .....	18
18.	CLOTURE .....	18

ANNEXE - DOCUMENT 01 (tel que modifié)

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 45. Il souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres: Robert Vaillancourt du CUS, Ghislaine Arsenault du CUM et Roger Lavoie, étudiant du 1er cycle.

Le Recteur offre, au nom des membres du Sénat, des condoléances à M. Yves Volpé qui a perdu sa soeur dans une tragédie routière qui est survenue au mois de février.

## 2. CORRESPONDANCE

- 2.1 Quelques membres se sont excusés: Brian Newbold, Normand Carrier, Gilmen Smyth, Gilles Paulin.
- 2.2 Lettre de Norbert Fournier, secrétaire de l'APCUS en date du 24 novembre 1983, par laquelle il fait part aux membres de la démission de Thérèse Finn-McGraw comme représentante du CUS au Sénat, et de l'élection de Robert Vaillancourt.

### RESOLUTION 01-SAC-840229

Il est proposé par Jeanne d'Arc Gaudet et appuyé par Armand Caron

"Que le Sénat accepte la démission de Thérèse Finn-McGraw comme membre du Sénat."

Vote unanime ADOPTE.

- 2.3 Lettre de Louis Malenfant en date du 8 février 1984 dans laquelle il formule une demande pour changer le nom du département d'enseignement préscolaire et élémentaire à Département d'apprentissage et enseignement.

### RESOLUTION 02-SAC-840229

Il est proposé par Louis Malenfant et appuyé par Gilberte Couturier-LeBlanc

"Que le nom du département d'enseignement préscolaire et élémentaire soit changé à Département d'apprentissage et enseignement."

En faveur 30 Abstention 1 ADOPTE.

- 2.5 Lettre de Patrick Duffy, président par intérim de la FEUM en date du 28 février 1984 relative à deux requêtes.

Date de la décision finale sur la restructuration du CUM

### RESOLUTION 03-SAC-840229

Il est proposé par Mehdi Attia et appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le Sénat entérine la recommandation de la FEUM pour que la décision finale sur la restructuration du CUM ne soit pas prise avant novembre."

En faveur 27 Abstentions 4 ADOPTE.

Constitution d'une commission tripartite

Les membres sont d'avis que cette requête ne s'adresse pas au Sénat mais à l'Administration de l'Université et à l'ABPUM.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RESOLUTION 04-SAC-840229

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par René Didier

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis."

En faveur 30 Abstention 1 ADOPTE.

**4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-831109**

Corrections:

Ajouter Adrien Bérubé dans la liste des présences.

Document 01 en annexe, page 14: Concentration informatique de gestion

- 4e année: cours obligatoires = 12 crédits
- Total = 27 crédits
- cours à option = 9 crédits
- Total = 15 crédits

Page 17: Concentration méthodes quantitatives

- cours à option, Total = 18 crédits

RESOLUTION 05-SAC-840229

Il est proposé par René Didier et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que le procès-verbal SAC-831109 soit adopté tel que modifié."

En faveur 28 Abstentions 2 ADOPTE.

**5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL**

(5.1) Statut de l'étudiant non francophone

RESOLUTION 06-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Clarence Jeffrey

"Que soit ajouté au Règlement 5, excluant les étudiants du 2e cycle."

En faveur 29 Abstentions 2 ADOPTE.

(5.2) Colloque sur la recherche

RESOLUTION 07-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que les membres du Sénat remercient et félicitent les personnes responsables de l'organisation dudit colloque, Clarence Jeffrey, Truong Vo-Van et Lorraine Bourque."

En faveur 29 Abstentions 2 ADOPTE.

(3) Lettre de Mehdi Attia (SAC-831109) dans laquelle il demandait d'inscrire la non-réadmission d'étudiant(e)s à l'ordre du jour.



Entretiens, le rapport, dans lequel se trouvent les noms des décorés, est déposé aux Archives.

## 8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

### 8.1 Arts

RESOLUTION 13-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que les rubriques 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 du document 01 soient adoptées."

En faveur 28 Abstentions 3 ADOPTE.

### 8.2 BEd (programme B)

RESOLUTION 14-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Louis Malenfant

"Que la rubrique 2.1 du document 01 soit adoptée."

En faveur 30 Abstention 1 ADOPTE.

### 8.3 BEP et BL

RESOLUTION 15-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Jean-Guy Vienneau "Que la rubrique 2.2 du document 01 soit adoptée."

En faveur 30 Abstention 1 ADOPTE.

### 8.4 Sciences et génie

RESOLUTION 16-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Frédéric Grognier

"Que l'étude des rubriques 3.1 et 3.2 du document 01 soit reportée à la réunion du Sénat du mois de mai."

En faveur 30 Abstention 1 ADOPTE.

### 8.5 Science politique: modifications

Corrections p. 10 et 13:

IN 1003 et CO 3691 devraient figurer dans la liste A des cours à option et être enlevés des cours obligatoires.

Option A: 2 cours de Science politique 6 cr.

Option B: Choisir 3 cours parmi la liste A 9 cr.

RESOLUTION 17-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Léandre Desjardins

"Que la rubrique 4.1 du document 01 soit adoptée telle que modifiée."

En faveur 21 Contre 3 Abstentions 4 ADOPTE.

8.6 Science politique: nouveau cours  
Certificat en service social

Correction p. 15:

Note: \*Ou tout cours autorisé portant le sigle "SS".

RESOLUTION 18-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Léandre Desjardins

"Que les rubriques 4.2 et 4.3 du document 01 soient adoptées telles que modifiées."

En faveur 28

Abstentions 3

ADOPTE.

8.7 Droit

RESOLUTION 19-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par James Lockyer

"Que la rubrique 5 du document 01 soit adoptée."

En faveur 29

Abstentions 2

ADOPTE.

8.8 BSc inf.: Conditions particulières d'admission

RESOLUTION 20-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Velma Wade

"Que les conditions particulières d'admission suivantes soient adoptées:

L'étudiant doit avoir réussi les cours suivants avec une moyenne cumulative d'au moins 60%:

Nouveau-Brunswick: français 122, anglais 116, biologie 122, chimie 122, mathématiques 122.

Nouvelle-Ecosse: français 441, anglais 431, biologie 341, chimie 441, mathématiques 441.

Ile du Prince-Edouard: français 620, anglais 620, biologie 620, chimie 620, mathématiques 620.

Québec: français 522 (ou 532), anglais 422 (ou 522), biologie 412 (ou 532), chimie 462, mathématiques 522 (ou 532). Les détenteurs du DEC peuvent obtenir certaines équivalences sur présentation de leur dossier.

Autres provinces: L'étudiant doit détenir le diplôme de fin d'études secondaires et posséder une formation scolaire suffisante au jugement du Comité des admissions de l'Ecole.

Autre pays: Les dossiers seront évalués par le Comité des admissions de l'Ecole.

Une entrevue ou des tests peuvent être exigés afin d'évaluer si le candidat est capable d'exercer la profession.

Stages:

Les stages prévus entraînent des dépenses personnelles supplémentaires qui doivent être assumées par l'étudiant. Un complément d'information est disponible auprès de la Direction de l'Ecole.



autres cas dans son rapport annuel."

En faveur 28 Abstentions 3 ADOPTE.  
(Soeur Georgette Durand siège maintenant.)

#### 10. REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS

##### RESOLUTION 26-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Denis Cormier

"Que le règlement sur les cours en surplus soit adopté comme suit:

##### Cours en surplus

Cours suivi qui n'est pas exigé par le programme d'études. Compte tenu des exigences et des règlements universitaires, le cours en surplus n'est pas comptabilisé dans le calcul de la moyenne cumulative et peut servir dans un autre programme d'études. Le cours en surplus est inscrit et identifié comme tel sur le relevé de notes. Lorsqu'un cours est suivi une nouvelle fois afin de majorer une note, cela ne constitue pas un cours en surplus."

Vote unanime ADOPTE.

##### RESOLUTION 27-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Clarence Jeffrey

"Que les règlements suivants soient adoptés:

##### Année universitaire

"Année universitaire" désigne la période entre le 1er juillet d'une année et le 30 juin de l'année suivante.

##### Année académique

"Année académique" désigne la période entre le début de la session d'automne et la fin de la session d'hiver."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

##### RESOLUTION 28-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que la définition suivante de la cote EQ du règlement 8.2.3 soit adoptée:

EQ: L'étudiant a obtenu l'équivalence d'un ou des cours de son programme d'études. La cote EQ entraîne l'attribution de crédits. Ces crédits n'entrent pas dans le calcul de la moyenne pondérée ou cumulative. Normalement, l'Université de Moncton n'acceptera un transfert de cours réussis dans une autre institution accréditée que si l'étudiant a obtenu une cote "C" (70%) ou plus."

Vote unanime ADOPTE.

##### RESOLUTION 29-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Didier

"Que la définition suivante de la cote EX du règlement 8.2.3 soit adoptée:

EX: Cours dont l'étudiant a été dispensé et n'entraînant pas l'attribution de crédits. Ledit cours dont la cote reçue est EX doit être remplacé normalement dans le programme d'études par un cours de même nature, d'un niveau au moins égal et portant au moins le même nombre de crédits."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 30-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Lorraine Bourque

"Que la définition suivante des cotes S et NS du règlement 8.2.3 soit adoptée:

S et NS: Pour certains cours ou expériences universitaires le critère d'évaluation peut être Succès (S) ou Insuccès (NS), avec l'approbation du conseil de faculté/école."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 31-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que la définition suivante des cours surannés soit adoptée: Cours surannés

Au moment de l'admission de l'étudiant, l'Université se réserve le droit de refuser de reconnaître en vue du diplôme les cours qui ont été réussis il y a plus de dix ans sous réserve des règlements particuliers des écoles ou facultés."

En faveur 30 Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 32-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Denis Cormier

"Que le règlement 8.3.1 soit adopté comme suit:

Moyenne pondérée

La moyenne pondérée est calculée à la fin de la session d'automne, de la session d'hiver et à la fin de chaque année universitaire. Elle tient compte de tous les cours suivis durant la session ou l'année, qu'il y ait eu réussite, échec ou répétition."

En faveur 11 Contre 1 Abstentions 15 ADOPTE.

RESOLUTION 33-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Didier

"Que le règlement 8.3.2 soit adopté comme suit:

Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée à la fin de chaque année universitaire à compter de la deuxième année. Elle englobe tous les cours réussis depuis l'inscription au programme. Dans le cas où il y a eu répétition d'un cours, cette moyenne n'inclut que la lettre finale la plus élevée de ce cours. Il est à remarquer que tous les cours

suivis, même s'ils n'entrent pas dans le calcul de cette moyenne, demeurent inscrits au dossier universitaire avec la lettre obtenue entre parenthèses."

En faveur 25

Abstentions 7

ADOPTE.

RESOLUTION 34-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Francis Weil

"Que le règlement 8.3.5 soit adopté comme suit:

Exigences minimales (étudiant des autres années à temps complet)

- 1) Baccalauréat libre, avec majeur et mineur:  
Pour poursuivre son programme, l'étudiant doit obtenir une moyenne pondérée d'au moins 1.0 pour chaque année universitaire en cours et maintenir une moyenne cumulative de 1.5 ou plus. Cependant, le doyen/directeur pourra accepter conditionnellement un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.0 et 1.5. Cet étudiant sera tenu d'augmenter sa moyenne cumulative à 1.5 ou plus.
- 2) Baccalauréat spécialisé, avec spécialisation; diplôme en sciences de la santé, en secrétariat bilingue, en techniques administratives:  
Pour poursuivre son programme, l'étudiant doit obtenir une moyenne pondérée d'au moins 1.5 pour chaque année universitaire en cours et maintenir une moyenne cumulative de 2.0 ou plus. Cependant, le doyen/directeur pourra accepter conditionnellement un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.5 et 2.0. Cet étudiant sera tenu d'augmenter sa moyenne cumulative à 2.0 ou plus."

RESOLUTION 35-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Francis Weil

"Que le règlement suivant concernant les cours FR 1885 et FR 1886 soit adopté:

Dispense de suivre les cours FR 1885 et FR 1886

Dès qu'un étudiant réussit le test de classement de français d'une façon supérieure, le Département d'études françaises peut l'inviter à passer un examen semblable à l'examen final du FR 1886. Si cet étudiant démontre, sans qu'il y ait le moindre doute, qu'il maîtrise le français parlé et écrit et qu'il obtient ainsi la note A ou A+, cette note est consignée à son dossier comme note obtenue pour les cours FR 1885 et FR 1886."

En faveur 28

Abstentions 4

ADOPTE.

11. CENTRE D'ETUDE DU VIEILLISSEMENT

Correction:

Ajouter un étudiant au Conseil consultatif

RESOLUTION 36-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Didier

"Etant donné l'importance que prend de nos jours la recherche de solutions aux problèmes qu'entraîne le vieillissement de la population;

Etant donné l'intérêt qui se manifeste actuellement pour des études en gérontologie;

ET ATTENDU QUE l'Université accepte qu'elle doit être en mesure de

devenir un ferment d'évolution pour les Acadiens et d'être à l'affût de tout ce qui est apte à favoriser la découverte de la vérité et le développement des ressources humaines pour en faire profiter cette société;

ET ATTENDU QUE l'Université a comme objectif essentiel de conserver, développer et promouvoir par l'enseignement, la recherche et les services au milieu, les connaissances et les valeurs humaines;

ET ATTENDU QUE la création d'un Centre d'études du vieillissement constitue un excellent moyen de contribuer au développement et à l'évolution des connaissances portant spécifiquement sur le vieillissement;

ET ATTENDU QUE le financement nécessaire pour la création d'un Centre d'études du vieillissement est disponible compte tenu des engagements pris à ce sujet par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada;

1. Que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs de créer à l'Université de Moncton le Centre d'études du vieillissement dont les objectifs sont présentés dans le document soumis;
2. Que soit créé le Conseil consultatif tel que modifié du Centre d'études du vieillissement;
3. Que le Centre d'études du vieillissement soit rattaché à la Faculté des études supérieures et de la recherche et que son directeur relève du doyen de ladite Faculté."

En faveur 31

Abstention 1

ADOPTÉ.

## **12. CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCES ADMINISTRATIVES**

RESOLUTION 37-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Denis Cormier

"Que le Centre de recherche en sciences administratives soit dorénavant rattaché à la Faculté d'administration."

En faveur 29

Abstentions 3

ADOPTÉ.

## **13. REGLEMENT: REDACTION DE THESE**

RESOLUTION 38-SAC-840229

Il est proposé par Clarence Jeffrey et appuyé par Louis Malenfant

"Que le règlement suivant soit adopté:

Rédaction de la thèse à l'Université de Moncton

1.1 La thèse doit être rédigée en français.

1.2 Nonobstant l'article 1.1, en cas exceptionnel, le candidat peut, sur recommandation du doyen de la faculté/école intéressée et avec l'approbation du doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, être autorisé à présenter sa thèse dans une langue autre que le français. Ce privilège n'est accordé qu'en raison des études antérieures du candidat et des objectifs de son programme d'études et de recherche. Il est aussi conditionnel à la disponibilité des ressources humaines à l'Université.

1.3 Lorsque la thèse est présentée dans une langue autre que le français, elle doit, en plus de satisfaire aux exigences habituelles, comprendre un résumé de synthèse rédigé en français en dégagant les idées maîtresses et les conclusions du travail."

En faveur 27

Abstentions 5

ADOPTÉ.

**14. DEUXIEME CYCLE: ADMISSION DES ETUDIANTS NON FRANCOPHONES**

RESOLUTION 39-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Adrien Bérubé

"Que le règlement suivant soit adopté:

Conditions générales d'admission au deuxième cycle

Le doyen/directeur peut exiger que l'étudiant se soumette à un test portant sur ses connaissances en français et la décision relativement à son admission peut dépendre des résultats obtenus."

En faveur 31

Abstention 1

ADOPTÉ.

**15. DEFINITION DE "CHERCHEUR ASSOCIE"**

RESOLUTION 40-SAC-840229

Il est proposé par Clarence Jeffrey et appuyé par Lorraine Bourque

"Que soit créé le statut de chercheur associé tel que défini ci-après:

Le statut de chercheur associé exprime une reconnaissance de l'Université par rapport à la contribution des chercheurs de l'extérieur au développement de la recherche à l'Université de Moncton.

Définition: Le statut de chercheur associé est normalement attribué à un chercheur chevronné travaillant dans un organisme autre qu'une université et qui a des projets de recherche à long terme en commun avec les chercheurs de l'Université de Moncton.

Modalités: Le statut de chercheur associé est sollicité par la faculté/école intéressée et il est approuvé par le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche qui au besoin consulte le Conseil de recherche.

Le statut de chercheur associé est attribué pour une période de trois(3) ans, renouvelable.

Le statut de chercheur associé n'implique pas nécessairement de privilèges."

En faveur 31

Abstention 1

ADOPTÉ.

**16. NOMINATIONS A DIVERS COMITES**

16.1 Comité, sélection du recteur 3 membres du SAC, dont un(1) étudiant:

Candidat

Proposeur

Georges François

Lorraine Bourque

Louis Malenfant

Ronald Pettigrew

Adrien Bérubé

Jean-Guy Rioux

Armand Caron

Jeanne d'Arc Gaudet

MM. Malenfant et Caron se désistent.

RESOLUTION 41-SAC-840229

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Yves Volpé

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTE.

Un(1) étudiant:

Candidat	Proposeur
Roger Lavoie	Mehdi Attia

RESOLUTION 42-SAC-840229

Il est proposé par Louis Malenfant et appuyé par Frédéric Grogner

"Que les nominations cessent."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

16.2 Bureau de direction du Sénat

2 sénateurs, élus par le Sénat, en remplacement de Clarence Jeffrey et de Frédéric Grogner. (Mandats peuvent être reconduits):

Candidat	Proposeur
Clarence Jeffrey	Adrien Bérubé
Frédéric Grogner	René Didier
René Didier	Gary Long
Ghislaine Arsenault	Jeanne d'Arc Gaudet

MM. Grogner et Didier se désistent.

RESOLUTION 43-SAC-840229

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Georges François

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTE.

16.3 Comité supérieur des admissions (CUM)

1 doyen suppléant, en remplacement de Marielle Préfontaine:

Candidat	Proposeur
René Didier	Jean-Guy Rioux

RESOLUTION 44-SAC-840229

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Georges François

"Que les nominations cessent."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

## 16.4 Comité d'appel (CUM)

1 doyen suppléant, en remplacement de Marielle Préfontaine:

Candidat	Proposeur
René Didier	Gary Long

## RESOLUTION 45-SAC-840229

Il est proposé par Lorraine Bourque et appuyé par Yves Volpé

"Que les nominations cessent."

En faveur 31	Abstention 1	ADOPTÉ.
--------------	--------------	---------

## 16.5 Comité d'attestation d'études

1 étudiant:

Candidat	Proposeur
Roger Lavoie	Cyrille Simard

## RESOLUTION 46-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que les nominations cessent."

En faveur 31	Abstention 1	ADOPTÉ.
--------------	--------------	---------

## 16.6 Comité de sélection, grades honorifiques

2 sénateurs en remplacement de Francis Weil et Louis Malenfant:

Candidat	Proposeur
Velma Wade	Jean-Guy Rioux
Jean-Guy Vienneau	Louis Malenfant

## RESOLUTION 47-SAC-840229

Il est proposé par Jeanne d'Arc Gaudet et appuyé par Cyrille Simard

"Que les nominations cessent."

Vote	unanime	ADOPTÉ.
------	---------	---------

## 16.7 Comité des programmes

1 étudiant de l'Université de Moncton:

Les trois associations des étudiants communiqueront les unes avec les autres et signaleront le nom du membre au Secrétaire général.

## 16.8 Conseil des études supérieures

Pour la Faculté d'administration (1 membre): Candidat

	Vote
A. Ben-Hassine	18
P. Boudreau	2

## RESOLUTION 48-SAC-840229

Il est proposé par René Didier et appuyé par Léonard LeBlanc

"Que Ahmed Ben-Hassine soit nommé membre du Conseil des études supérieures représentant la Faculté d'administration."

Vote unanime ADOPTE.

Pour la Faculté des arts (1 membre) et pour l'Ecole de nutrition et d'études familiales (1 membre):

## RESOLUTION 49-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Georgette Durand "Que James de Finney et Ghislaine Arsenault soient nommés membre du Conseil des études supérieures représentant la Faculté des arts et l'Ecole de nutrition et d'études familiales respectivement."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

Pour la Faculté des sciences et de génie (1 membre):

Candidat	Vote
P. Beninger	14
S. Eid	11

## RESOLUTION 50-SAC-840229

Il est proposé par Jeannette Doucet et appuyé par Denis Cormier

"Que Peter Beninger soit nommé membre du Conseil des études supérieures représentant la Faculté des sciences et de génie."

En faveur 27 Contre 2 Abstentions 3 ADOPTE.

16.9 Conseil de recherche

Pour la Faculté d'administration (1 membre):

Candidat	Vote
J. Collette	19
A. Gadbois	8

## RESOLUTION 51-SAC-840229

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que Jean Collette soit nommé membre du Conseil de recherche représentant la Faculté d'administration."

En faveur 30 Abstentions 2 ADOPTE.

Pour la Faculté des arts (1 membre):

## RESOLUTION 52-SAC-840229

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Adrien Bérubé

"Que Fernand Arsenault soit nommé membre du Conseil de recherche représentant la Faculté des arts."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

Pour la Faculté des sciences de l'éducation (1 membre),  
renouvellement:

## RESOLUTION 53-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Gilberte Couturier-LeBlanc

"Que le mandat de Normand Gionet comme membre du Conseil de recherche représentant la Faculté des sciences de l'éducation soit renouvelé."

En faveur 31                      Abstention 1                      ADOPTE.

Pour la Faculté des sciences et de génie (1 membre):

Candidat	Vote
M.C. Mehra	14
S. Eid	9

## RESOLUTION 54-SAC-840229

Il est proposé par Louis Malenfant et appuyé par Georges François

"Que Mool Chand Mehra soit nommé membre du Conseil de recherche représentant la Faculté des sciences et de génie."

En faveur 26    Abstentions 6    ADOPTE.

Pour les écoles non intégrées du CUM (1 membre), renouvellement:

## RESOLUTION 55-SAC-840229

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Georgette Durand

"Que le mandat de Auréa Cormier comme membre du Conseil de recherche représentant les écoles non intégrées du CUM soit renouvelé."

Vote                                      unanime                                      ADOPTE.

Pour le Centre universitaire de Shippagan (1 membre):

Candidat	Vote
J.-Y. Daigle	25
A. Gibbs	0

## RESOLUTION 56-SAC-840229

Il est proposé par René Didier et appuyé par Armand Caron

"Que Jean-Yves Daigle soit nommé membre du Conseil de recherche représentant le Centre universitaire de Shippagan."

En faveur 31    Abstention 1    ADOPTE.

Pour le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet (1 membre),  
renouvellement:

## RESOLUTION 57-SAC-840229

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que le mandat de Adrien Bérubé comme membre du Conseil de recherche

représentant le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet soit renouvelé."

En faveur 30

Abstentions 2

ADOPTÉ.

**17. PROCHAINE REUNION**

RESOLUTION 58-SAC-840229

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Yves Volpé

"Que la prochaine réunion du Sénat ait lieu le 29 mai 1984 à 9 h."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

**18. CLOTURE**

La séance est levée à 15 h 30.

(Contresigné le \_\_\_\_\_)

Gilbert Finn, président

Annette LeBlanc, secrétaire  
temporaire